

Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Mis à jour le 04 Octobre 2013

Depuis 1972, date de création du premier « centre d'information féminin » à Paris, les CIDFF accompagnent les femmes et contribuent à faire avancer leurs droits.

Missions

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'État, dont l'objectif est de **favoriser l'autonomie** sociale, professionnelle et personnelle des femmes, ainsi que de **promouvoir l'égalité** entre les femmes et les hommes.

Les CIDFF suivent une charte nationale. Chaque centre informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines :

- de l'**accès au droit** ;
- de la **lutte contre les violences sexistes** ;
- du **soutien à la parentalité** ;
- de l'**emploi**,
- de la **formation professionnelle** et de la **création d'entreprise** ;
- de la **sexualité** et de la **santé**.

Les CIDFF sont des structures associatives, soutenues par différents partenaires (Union européenne, Etat, Régions, Départements, ARS, Communes et communautés de communes, etc.).

Publics bénéficiaires

Tout public, et en priorité les femmes.

Méthodes et prestations proposées

Les CIDFF proposent gratuitement aux femmes un **Service Emploi** ou un **Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (label BAIE)**. Ils apportent plus spécifiquement :

- une information, une orientation et un accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel, d'une recherche d'emploi ou de formation ;
- un soutien particulier aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et à celles en situation de monoparentalité ;
- une information et un accompagnement personnalisé à la création d'entreprises ou d'activités.

Dans le cadre de leur mission, les CIDFF mènent également les actions suivantes :

- **information juridique** : information individuelle ou collective dans le cadre d'une information globale en matière de droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers ;
- **actions de prévention en matière de santé** : contraception, dépistage, etc. ;
- **accompagnement des femmes victimes de violences sexistes** : écoute, repérage, information et accompagnement global dans les démarches (judiciaires, médicales, etc.) ;
- **actions de sensibilisation** : les CIDFF interviennent dans les établissements scolaires, auprès des professionnels et du grand public pour sensibiliser à l'égalité homme femme, éliminer les stéréotypes et prévenir les violences sexistes.

Modalités d'accueil

- Accueil téléphonique
- Accueil physique (avec et sans rendez-vous)

Tags : [droits des femmes](#) [1] | [égalité hommes-femmes](#) [2] | [violences faites aux femmes](#) [3]

En savoir plus

- [Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles \(CNIDFF\)](#) [4]